

le 23 septembre 1992.

Sr. Patricio Aylwin Azocar
Presidente de la Republica de Chile
Palacio de la Moneda
Santiago, CHILI

REPUBLICA DE CHILE	
REGISTRO Y ARCHIVO	
NR.	92/22701
A:	05 OCT 92
P.A.	<input type="checkbox"/>
C.B.E.	<input checked="" type="checkbox"/>
L.I.O.	<input type="checkbox"/>
M.Z.C.	<input type="checkbox"/>

ARCH. v.

Monsieur le Président,

Etant membre d'Amnistie Internationale qui défend les droits de la personne sans aucun parti pris, je vous écris pour vous faire part de ma satisfaction suite à votre décision de commuer les peines de mort prononcées à l'encontre de Mauro Gonzalez Quispe, René Larico Aguilar et Lisbert Fausto Mamani Morales, en peines de prison.

Je suis cependant inquiète par rapport à la condamnation à mort de Rafael Escorza Henriquez et je vous demande respectueusement d'exercer votre pouvoir de grâce afin de commuer sa sentence de mort.

Amnistie Internationale s'oppose à la peine de mort dans tous les cas, en tant que violation du droit à la vie et du droit à ne pas être soumis à un châtement cruel, dégradant ou inhumain, comme il est proclamé dans la Déclaration Universelle des droits de l'homme.

Je vous demande l'abolition totale de la peine de mort au Chili et soyez assuré que l'abolition garantirait à long terme le respect des droits de l'homme pour tous les peuples, sans distinction de nationalité, que la peine de mort viole.

Veillez accepter, monsieur le Président, mes sentiments les meilleurs.

Respectueusement,



Nicole Bergeron,
3095 Longsault,
Trois-Rivières-ouest,
Prov. Québec, CANADA
G8Y 6J8

nb